



## Echéance dans le cadre d'un plan surendettement

Par **audrey66**, le **05/04/2012** à **17:51**

Bonjour,

J'ai un problème avec un créancier. Je suis en surendettement depuis fin 2009. La société a mis le plan de surendettement en place avec 18 mois de retard. Après je ne sais plus combien d'appels et de courriers, ils se sont enfin décidés à faire les prélèvements. Mais il se trouve que ma situation s'est dégradée suite à des problèmes de santé et familiaux (retard d'échéances).

Pouvez-vous me dire si je peux refaire un dossier auprès de la BdF pour obtenir un plan de redressement personnel ?

Si non, comment puis-je me faire entendre de cette société pour qu'elle comprenne ma situation et qu'elle me laisse enfin tranquille ?

Merci beaucoup de votre collaboration.

Par **pat76**, le **05/04/2012** à **19:03**

Bonjour

Voyez avec le Juge de l'Exécution auprès du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez.